



Office de la propriété
intellectuelle du Canada

Canadian Intellectual
Property Office

Canada

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Stratégie d'affaires 2026-2031



Cette publication est également offerte en ligne sur la page des [Publications](#) de l'OPIIC.

Coordonnées

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Place du Portage I, Salle C114, 1er étage, 50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Téléphone (sans frais) : 1-866-997-1936

ATS : 1-866-442-2476

Télécopieur : 819-953-2476

ic.contact-contact.ic@ised-isde.gc.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander l'[affranchissement du droit d'auteur de la Couronne](#).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, 2026

No de catalogue : lu71-4/115-2026F-PDF

ISBN 978-0-662-41088-1

Also available in English under the title *2026–2031 Business Strategy*.

Table des matières

Message du président4

- 1. Offrir des produits et services de PI de qualité en temps opportun5
- 2. Favoriser l'innovation dans l'économie axée sur le savoir5
- 3. Soutenir les priorités commerciales du Canada5
- 4. Favoriser l'excellence organisationnelle5

Réaliser le potentiel d'innovation du Canada ...6

- Un écosystème d'innovation moderne.....6
- Le continuum de la PI et de l'innovation — Stimuler la croissance économique.....6
- Engagement et approche fondée sur des données probantes7
- Une vision stratégique pour le régime de PI du Canada9

Priorités stratégiques — Un cadre d'action9

- Priorité 1 :**
Offrir des produits et services de PI de qualité en temps opportun10
- Priorité 2 :**
Favoriser l'innovation dans l'économie axée sur le savoir14
- Priorité 3 :**
Soutenir les priorités commerciales du Canada19
- Priorité 4 :**
Favoriser l'excellence organisationnelle 22
Révision des frais visant à réduire le fardeau administratif24

Conclusion25



➤ Message du président

Le régime de propriété intellectuelle (PI) joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation, de la créativité et de la croissance économique au Canada. Alors que nous faisons le point sur les progrès réalisés depuis notre stratégie précédente et que nous nous tournons vers l'avenir, le moment est venu de renouveler notre vision afin de rester souples, efficaces et réceptifs dans un environnement mondial qui évolue rapidement.

La Stratégie d'affaires 2026-2031 de l'OPIC s'appuie sur les réalisations, l'expérience et les leçons tirées ces dernières années. Elle est conçue pour nous aider à répondre de manière proactive aux priorités émergentes et pour garantir que le régime de PI du Canada soit bien positionné pour soutenir les innovateurs et les créateurs dans un monde de plus en plus dynamique et concurrentiel.

L'intelligence artificielle (IA), l'informatique quantique, l'évolution des forces économiques mondiales, les investissements importants dans des secteurs stratégiques et la dynamique commerciale en mutation redessinent le paysage de l'innovation. Ensemble, ces développements créent de nouvelles occasions de renforcer la croissance économique du Canada, d'améliorer la compétitivité et d'approfondir la collaboration internationale.

Dans ce contexte, la PI est plus importante que jamais. Alors que le volume et la complexité de la PI ne cessent de croître et que celle-ci est de plus en plus étroitement liée à l'innovation, au commerce et à la productivité, le Canada a besoin d'un régime de PI moderne, résilient et adaptable, capable de soutenir les innovateurs et les entreprises canadiennes sur le territoire national tout en les aidant à être compétitifs et à réussir sur les marchés mondiaux.

La Stratégie d'affaires 2026-2031 de l'OPIC dresse clairement une orientation pour soutenir les priorités du gouvernement du Canada : faire progresser l'innovation, investir dans des secteurs stratégiques, renforcer et diversifier les débouchés internationaux, améliorer la prestation des services et réduire le fardeau administratif pour les demandeurs.

Nos progrès reposent sur le dévouement, le professionnalisme et l'expertise du personnel de l'OPIC, ainsi que sur la précieuse coopération de nos partenaires nationaux et internationaux. Ensemble, leurs efforts nous ont permis d'accomplir tant de choses ces dernières années et nous ont bien positionnés pour l'avenir.

Pour concrétiser cette vision, notre stratégie s'articule autour de 4 priorités stratégiques :

1. Offrir des produits et services de PI de qualité en temps opportun

Nous veillerons à optimiser les délais de traitement, à renforcer la qualité, à faire progresser la transformation numérique et à améliorer les plateformes destinées aux clients afin que les innovateurs et les entreprises puissent accéder à des services de PI fiables, adaptés et efficaces.

2. Favoriser l'innovation dans l'économie axée sur le savoir

Nous amènerons le public à mieux connaître la PI, adapterons les programmes d'éducation et de sensibilisation, améliorerons l'accès aux données et mettrons en place des options d'examen accéléré afin que davantage de Canadiens et Canadiennes puissent prendre des décisions éclairées pour créer, protéger et exploiter leurs actifs intellectuels.

3. Soutenir les priorités commerciales du Canada

Nous soutiendrons les entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux grâce à un engagement international actif, à une plus grande harmonisation des pratiques et à des mesures qui contribuent à élargir l'accès aux marchés et à attirer les investissements.

4. Favoriser l'excellence organisationnelle

Nous continuerons de favoriser une main-d'œuvre compétente, diversifiée et inclusive, soutenue par une culture qui accorde la priorité à la santé mentale. En maintenant une saine gestion et une viabilité financière, nous resterons bien positionnés pour produire des résultats pour les Canadiens et Canadiennes et appuyer les priorités du gouvernement.

Cette stratégie positionne l'OPIC comme un catalyseur de l'innovation et de la croissance. Elle repose sur des recherches approfondies et sur une consultation significative auprès du personnel, des partenaires, des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'ensemble de la communauté de la PI.

Je suis fier de présenter la Stratégie d'affaires 2026-2031 de l'OPIC. Grâce au dévouement et à l'expertise de notre personnel, cette stratégie nous permettra de saisir de nouvelles occasions, de renforcer le rendement du Canada en matière d'innovation et de consolider notre rôle en tant qu'office de propriété intellectuelle de premier plan, qui sert la population canadienne avec excellence et contribue à façonner un avenir plus innovant et plus compétitif.



➤ Réaliser le potentiel d'innovation du Canada

Le Canada se trouve à un tournant décisif de son parcours économique et d'innovation. Alors que l'économie mondiale continue de se transformer, sous l'impulsion des nouvelles frontières technologiques, d'une concurrence accrue pour les talents et de l'évolution des dynamiques commerciales, la prospérité future du Canada dépendra de sa capacité à tirer parti, protéger et exploiter tout l'éventail de sa créativité et de son ingéniosité technologique. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), en tant qu'organisme de service spécial d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), joue un rôle essentiel dans la mise en valeur de ce potentiel, la stimulation de la productivité et le maintien de la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Un écosystème d'innovation moderne

L'OPIC fait progresser l'innovation grâce à près de 1 250 employés et employées spécialisés qui traitent plus de 4 millions d'interactions en ligne avec les clients et plus de 16 millions de demandes de données chaque année. En tant qu'organisme entièrement autofinancé et axé sur les services, l'OPIC garantit l'intégrité et la portée mondiale des régimes canadiens de brevets, de marques de commerce, de dessins industriels, d'indications géographiques, de droit d'auteur et de topographies de circuits intégrés, tout en soutenant les entrepreneurs, les chercheurs et les entreprises partout au pays.

Les actifs incorporels constituent la devise par excellence de l'économie du XXI^e siècle. L'évolution des forces économiques mondiales redéfinit le commerce, les politiques, les investissements et le développement technologique, rendant impératif pour le Canada de disposer d'un régime de PI efficace et efficient afin de tirer parti de nos atouts dans des domaines tels que les technologies propres, les minéraux critiques, la défense, l'informatique quantique, l'IA et la fabrication de pointe. Alors

que les acteurs du monde entier accélèrent l'innovation et la transformation numérique, la garantie d'une croissance économique inclusive dépendra de notre agilité et de la mise en place d'un cadre de PI solide et moderne.

Le continuum de la PI et de l'innovation — Stimuler la croissance économique

Saisir de nouvelles occasions est essentiel pour améliorer le rendement du Canada en innovation. Le Canada est en bonne posture pour s'appuyer sur son soutien solide à la recherche-développement (R-D) par les entreprises, sur sa main-d'œuvre de calibre mondial en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), et sur ses ambitions croissantes en matière de productivité. La PI peut jouer un rôle déterminant dans l'accélération de ces progrès.

Les droits de PI créent des avantages concurrentiels qui récompensent une R-D audacieuse et tournée vers l'avenir. Par conséquent, la PI est de plus en plus reconnue comme un catalyseur dynamique pour la recherche, la commercialisation et la croissance. Le renforcement des fondements



de la PI au Canada encouragera davantage les investissements des entreprises, en complément des cadres et des incitations existant sur le marché. Le Canada développe déjà des idées de calibre mondial et des talents exceptionnels, et l'élargissement des possibilités offertes aux innovateurs renforcera notre capacité à créer de la PI au pays et à réaliser de futures percées. À mesure que les activités de recherche s'intensifieront ici, les Canadiens et Canadiennes généreront davantage de PI, créeront des emplois à forte valeur ajoutée et permettront aux entreprises à forte intensité de R-D de réaliser des gains de productivité encore plus importants.

La mise en place d'un écosystème de PI caractérisé par un accès rapide à des droits de PI de haute qualité, des options accrues pour accéder au régime de PI, une forte prise de conscience de la PI en tant qu'atout stratégique, des occasions commerciales améliorées grâce à l'harmonisation ainsi qu'une structure tarifaire moderne et adaptée à l'usage, permettra aux Canadiens de tirer pleinement parti de nos atouts mondialement reconnus en matière de recherche et d'invention de pointe. Un tel environnement renforcera les possibilités actuelles de création de PI, exploitera le potentiel futur et fournira une base solide pour la commercialisation et la monétisation de la PI conçue et conservée au Canada. Il consolidera les positions de leadership des innovateurs et des entreprises canadiennes dans l'économie mondiale et attirera des investissements et des possibilités commerciales supplémentaires.

En saisissant ces occasions, le Canada est en mesure d'amplifier les bienfaits de notre ingéniosité, d'assurer des retombées économiques pour les Canadiens et Canadiennes et de prospérer dans un environnement mondial concurrentiel. L'OPIC est en bonne posture pour contribuer de manière significative à cette réussite commune, et la présente stratégie d'affaires positionne l'organisation à la fois comme un catalyseur de l'innovation et un champion d'un écosystème de PI solide, efficace et tourné vers l'avenir.

Engagement et approche fondée sur des données probantes

L'élaboration d'une stratégie d'affaires tournée vers l'avenir pour l'OPIC nécessite un dialogue continu, une consultation approfondie et une collecte systématique de données factuelles. Notre engagement à favoriser la réussite du Canada dans l'économie mondiale de l'innovation repose sur notre capacité à rester à l'écoute et en s'inscrivant avec les besoins des Canadiens et Canadiennes, de nos partenaires et des professionnels de la PI, grâce à un engagement significatif et à une analyse de l'environnement tout au long du processus.

Pour éclairer notre vision 2026-2031, nous nous sommes appuyés sur de multiples sources de données, en veillant à ce que notre approche soit fermement ancrée dans les réalités et les aspirations des innovateurs, des partenaires de l'écosystème de la PI et des décideurs politiques. Ces processus continus nous permettent de nous adapter de manière proactive, de favoriser une plus grande inclusivité et de rester souples pour soutenir les priorités en évolution du Canada.

Notre approche fondée sur des données probantes comprend les éléments suivants :

- 
- **Des recherches économiques ciblées :** Grâce à des initiatives telles que notre Conférence sur la recherche et les données en PI, nous réunissons des intervenants du milieu universitaire, de l'industrie et du gouvernement pour discuter des tendances, des risques et des possibilités qui influent sur le rendement du Canada en matière d'innovation. Les recherches présentées et les discussions menées lors de ces événements façonnent notre orientation stratégique et mettent en évidence les tendances, les lacunes en matière de commercialisation et les perspectives propres à chaque secteur.
 - **Les commentaires des clients et des intervenants :** Des sondages nationaux réguliers sur la satisfaction des clients et des mécanismes de rétroaction fournissent des renseignements provenant de milliers d'utilisateurs du régime de PI, guidant ainsi l'amélioration de la qualité du service, des plateformes numériques et du soutien à la clientèle.
 - **Des consultations auprès des PME :** Une collaboration approfondie avec les PME, notamment au moyen de tables rondes ciblées, a permis de mettre en évidence les obstacles et les besoins propres à chaque secteur, ainsi que les fardeaux de la réglementation. Ces informations ont guidé notre révision des frais, nos actions de sensibilisation adaptées et l'élargissement de l'accès pour la communauté entrepreneuriale canadienne.
 - **Les avis des professionnels :** Un dialogue continu au sein de nos comités chargés des politiques en matière de brevets et de marques de commerce, et une collaboration avec l'ensemble de la communauté professionnelle, notamment les barreaux, les associations industrielles et les organismes de réglementation professionnelle, garantissent que notre vision reflète les dernières tendances en matière de pratique professionnelle, les conditions du marché et l'intégrité réglementaire.
 - **L'analyse comparative internationale :** Notre participation active aux forums bilatéraux et multilatéraux, notamment auprès des principaux offices internationaux de PI, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ainsi que des membres du G7 et du Groupe de Vancouver, garantit que les priorités canadiennes sont compatibles avec les pratiques exemplaires mondiales, renforce nos priorités commerciales et favorise l'harmonisation afin d'aider les innovateurs et les entreprises canadiennes à réussir à l'étranger.
 - **L'examen organisationnel :** Les commentaires des employés, y compris les réponses au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, éclairent nos efforts d'amélioration interne, renforcent la culture organisationnelle et sous-tendent notre engagement à offrir des services adaptés aux besoins. Les audits et les examens aident à évaluer nos progrès et mettent en évidence les possibilités d'amélioration continue et d'excellence organisationnelle.

En intégrant les perspectives diverses des clients, des professionnels, du gouvernement, du milieu universitaire et de son personnel, l'OPIIC veille à ce que sa Stratégie d'affaires repose rigoureusement sur des données factuelles. Cette approche continue et multidimensionnelle nous permet d'agir comme catalyseur de l'innovation canadienne, en harmonisant nos services, nos politiques et nos collaborations afin de stimuler les technologies et les secteurs prioritaires dans une économie mondialisée.

Une vision stratégique pour le régime de PI du Canada

Guidé par son mandat principal qui consiste à favoriser l'innovation, la créativité et la commercialisation, à administrer des régimes de PI de haute qualité et à défendre les intérêts canadiens à l'échelle internationale, l'OPIIC reconnaît que la PI est plus qu'un simple cadre réglementaire : c'est un catalyseur de la croissance économique et de la productivité. Notre Stratégie d'affaires 2026-2031 trace clairement une orientation pour renforcer l'écosystème d'innovation du Canada, en travaillant en collaboration pour bâtir un cadre de PI souple, inclusif et tourné vers l'avenir, qui relie la créativité canadienne aux occasions économiques, tant au pays qu'à l'étranger.

Au cours des 5 prochaines années, nos efforts se concentreront sur 4 priorités stratégiques, chacune s'appuyant sur des mesures concrètes : explorer les options, faire progresser la transformation numérique, optimiser la capacité d'examen, intégrer la gestion de la qualité, élargir la sensibilisation et l'éducation, faciliter les voies d'accès aux demandes provisoires de brevet et assurer une plus grande transparence du marché grâce à un meilleur accès aux données sur la PI. L'OPIIC facilite également les processus d'octroi de licences et favorise des partenariats inclusifs dans l'ensemble de l'écosystème de l'innovation. Des initiatives telles que notre révision des frais et nos efforts continus pour réduire le fardeau administratif soulignent notre engagement envers l'amélioration continue, l'équité et l'accessibilité des services pour les Canadiens et Canadiennes.

Priorités stratégiques — Un cadre d'action

Stratégie d'affaires 2026-2031 de l'OPIIC





Priorité 1 : Offrir des produits et services de PI de qualité en temps opportun

La compétitivité mondiale du Canada repose sur un écosystème de PI très performant, soutenu par des services rapides, fiables et axés sur le client. Guidé par son mandat visant à offrir une plus grande certitude sur le marché grâce à la délivrance rapide de droits de PI de haute qualité, l'OPIIC s'engage à améliorer la prestation, l'efficacité et la qualité de tous ses produits et services de PI. Il s'agit de veiller à ce que les innovateurs, les créateurs et les entreprises puissent bénéficier d'une protection de la PI de calibre mondial au Canada tout en profitant d'un service adapté, moderne et accessible.

L'OPIIC maintiendra une approche axée sur le numérique, investira stratégiquement dans les talents et la technologie, et mettra en œuvre de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. En mettant l'accent sur l'amélioration continue et l'excellence opérationnelle, l'OPIIC fournit des résultats rapides, fiables et de haute qualité à tous les intervenants.

Objectif 1.1 : Fournir un service axé sur la clientèle

- **Initiative 1.1.1** : Élaborer des plateformes et des outils en ligne conviviaux
- **Initiative 1.1.2** : Mettre en œuvre une amélioration des services fondée sur les données et axée sur les besoins des clients
- **Initiative 1.1.3** : Promouvoir l'excellence du service à l'échelle de l'OPIIC

Objectif 1.2 : Accroître l'efficacité des processus de PI

- **Initiative 1.2.1** : Optimiser la capacité d'examen et la durée d'instance
- **Initiative 1.2.2** : Renforcer l'efficacité et la productivité des examens

Objectif 1.3 : Offrir une qualité de PI de calibre mondial

- **Initiative 1.3.1** : Modernisation numérique des principaux systèmes administratifs
- **Initiative 1.3.2** : Moderniser l'administration de la PI au moyen d'une réforme législative et réglementaire
- **Initiative 1.3.3** : Mettre en œuvre et maintenir des systèmes et des processus efficaces de gestion de la qualité

Objectif 1.1 : Fournir un service axé sur la clientèle

Veiller à ce que les clients soient au cœur des efforts de modernisation de l'OPIC est essentiel à la stratégie canadienne de soutien à l'innovation. En mettant l'accent sur les besoins et les attentes des utilisateurs, l'OPIC vise à créer un régime plus facile à utiliser, souple et robuste.

Élaborer des plateformes et des outils en ligne conviviaux (Initiative 1.1.1)

L'OPIC privilégie la prestation de services numériques qui placent les besoins des utilisateurs au premier plan. En mettant en place des systèmes informatiques de nouvelle génération pour les brevets et les marques de commerce, l'Office vise à offrir des portails intégrés et faciles à utiliser où les clients peuvent déposer, suivre et gérer leurs demandes de PI de manière autonome. Ces systèmes offriront une navigation intuitive et un accès direct aux ressources de PI, réduisant ainsi les obstacles tant pour les innovateurs chevronnés que pour les nouveaux venus. La mise en place d'un suivi en ligne permettra aux déposants de suivre leurs dossiers à chaque étape, ce qui renforcera la transparence et la confiance des clients dans le processus. À mesure que l'accès numérique se développe, l'engagement de l'OPIC en faveur de plateformes conviviales et sécurisées garantira que les Canadiens et Canadiennes puissent protéger et exploiter efficacement leurs actifs intellectuels, tout en protégeant les clients contre les activités frauduleuses et en renforçant la confiance dans le régime.

Mettre en œuvre une amélioration des services fondée sur les données et axée sur les besoins des clients (Initiative 1.1.2)

L'excellence du service repose sur l'écoute systématique des clients et le suivi par rapport à leurs commentaires. L'OPIC s'appuiera sur les données opérationnelles et les commentaires directs issus des sondages et d'autres mécanismes

de rétroaction pour toujours améliorer ses processus, répondant ainsi aux besoins diversifiés et en constante évolution de la communauté de l'innovation au Canada. En évaluant la satisfaction des clients au moyen du sondage national et en utilisant les connaissances tirées d'un engagement continu, le service pourra être ajusté et personnalisé de manière proactive. L'analyse des données permettra d'identifier rapidement les défis et les tendances émergentes, aidant ainsi l'Office à s'adapter et à rester souple dans un environnement dynamique. Ces améliorations fondées sur les commentaires des clients sont essentielles pour instaurer une confiance et une valeur à long terme dans le régime canadien de PI.

Promouvoir l'excellence du service à l'échelle de l'OPIC (Initiative 1.1.3)

Donner les moyens d'agir au personnel et cultiver une culture axée sur le client sont essentiels pour offrir un service de qualité. L'OPIC investira dans des programmes de formation continue et de reconnaissance afin de renforcer l'excellence du service dans l'ensemble de l'organisation, en veillant à ce que le personnel possède les compétences et la motivation nécessaires pour offrir un soutien constant et de haute qualité. Cette quête d'excellence sera soutenue par de nouveaux outils numériques, tels que les systèmes informatiques de « nouvelle génération » et les solutions basées sur l'IA. Des mises à jour en temps réel et une assistance en ligne interactive contribueront à établir une nouvelle norme en matière d'accessibilité et de réactivité. Cette approche globale garantit que chaque interaction avec l'OPIC reflète son engagement à aider les innovateurs et les entreprises à réussir.

Objectif 1.2 : Accroître l'efficacité des processus de PI

L'OPIC s'engage à promouvoir l'excellence opérationnelle dans l'ensemble du régime de PI, en veillant à ce que les innovateurs et les créateurs bénéficient de services rapides et cohérents au Canada, conformes aux normes mondiales. En maximisant l'efficacité, en simplifiant les examens et en investissant dans une expertise ciblée, l'OPIC aide ses clients à passer plus facilement du concept à la commercialisation.

Optimiser la capacité d'examen et la durée d'instance (Initiative 1.2.1)

L'OPIC reconnaît que l'octroi d'une protection de la PI en temps opportun est essentielle pour soutenir la croissance économique canadienne. Pour y parvenir, l'Office gèrera de manière proactive les ressources et les flux de travail afin d'atteindre des normes de durée d'instance compétitives à l'échelle internationale, garantissant ainsi que les demandes progressent efficacement de la demande à la décision. L'OPIC renforcera l'efficacité des processus grâce à des améliorations ciblées, notamment l'optimisation des flux de travail, l'automatisation des étapes de traitement courantes et la simplification de la gestion des dossiers. Ces efforts réduiront les retards, amélioreront la prévisibilité et enrichiront l'expérience client dans son ensemble.

Renforcer l'efficacité et la productivité des examens (Initiative 1.2.2)

L'OPIC s'engage à renforcer l'expertise de ses examinateurs et examinatrices afin qu'elle soit à la hauteur de la complexité et de la diversité du paysage actuel de l'innovation. Le perfectionnement professionnel continu, une formation améliorée sur les nouveaux systèmes informatiques et la mise en œuvre d'outils d'examen assistés par l'IA aideront les examinateurs et examinatrices à fournir un examen de haute qualité, cohérent et efficace. Ces investissements amélioreront la productivité, renforceront la prise de décision et consolideront la réputation d'excellence de l'OPIC.

Objectif 1.3 : Offrir une qualité de PI de calibre mondial

L'OPIC s'engage à respecter les normes de qualité les plus élevées pour l'ensemble de ses produits et services en matière de PI. En modernisant les systèmes sous-jacents, en améliorant continuellement les cadres législatifs et réglementaires, et en intégrant des principes efficaces de gestion de la qualité, l'OPIC veille à ce que les droits de PI canadiens offrent une valeur et une fiabilité durables.

Modernisation numérique des principaux systèmes administratifs (Initiative 1.3.1)

L'OPIC s'engage à moderniser l'infrastructure informatique de base qui soutient le travail quotidien de ses examinateurs et examinatrices. Après le remplacement réussi du système informatique dédié aux brevets, qui continuera d'être optimisé en fonction des commentaires des utilisateurs et des avancées technologiques, l'OPIC se concentre désormais sur le remplacement du système existant dédié aux marques de commerce. Cet effort de transformation numérique vise à simplifier les flux de travail des examinateurs et examinatrices, à réduire les temps d'arrêt du système, à améliorer la fiabilité

des données et à accélérer l'ensemble du processus d'examen. En veillant à ce que les examinateurs et examinatrices aient accès à des outils numériques avancés, efficaces et conviviaux, l'OPIC améliorera son efficacité opérationnelle et renforcera sa capacité à assurer en temps opportun la protection des droits de PI des Canadiens et Canadiennes.

Moderniser l'administration de la PI au moyen d'une réforme législative et réglementaire (Initiative 1.3.2)

Pour rester pertinent dans un marché mondialisé, il est nécessaire de disposer d'un cadre réglementaire adaptable. L'OPIC examinera et améliorera de manière proactive son cadre législatif et

réglementaire afin de simplifier les processus, de réduire les lourdeurs administratives et de mettre en œuvre des innovations opérationnelles, telles que la constitution d'un comité de la Commission d'appel des brevets pouvant compter jusqu'à 3 membres, selon les besoins. Ces réformes permettront non seulement de réduire le fardeau administratif, mais aussi d'améliorer la transparence et la responsabilisation, tout en favorisant une prise de décision plus cohérente. L'OPIIC s'harmonisera avec les normes nationales et internationales émergentes afin d'assurer une intégration responsable et bien gérée de l'IA dans les procédures d'examen, l'analyse des données et les systèmes de service à la clientèle. L'établissement d'un cadre stratégique clair pour l'adoption de l'IA garantira la transparence et la responsabilité tout en favorisant l'innovation et l'efficacité opérationnelle. L'étude de l'utilisation de la PI par les PME canadiennes fournira les données nécessaires pour élaborer des réformes qui répondent véritablement aux réalités du monde des affaires moderne, en stimulant l'adoption de la PI et en veillant à ce que le cadre reste adapté à son objectif.

Mettre en œuvre et maintenir des systèmes et des processus efficaces de gestion de la qualité (Initiative 1.3.3)

L'engagement de l'OPIIC en faveur de la qualité se reflète dans sa volonté de mettre en place des systèmes de gestion intégrés pour les marques de commerce et les dessins industriels, inspirés des modèles ISO utilisés pour les brevets. Une formation systématique, des audits internes et un perfectionnement continu permettront de garantir une prise de décision fiable, prévisible et motivée. La normalisation des procédures d'examen, la mise en place de contrôles de qualité périodiques, y compris le projet pilote sur la procédure engagée par le registraire visant à simplifier le registre des marques de commerce en vertu du projet de loi C-86, ainsi que la promotion du perfectionnement professionnel continu, sont autant de pratiques reconnues pour maintenir un haut niveau de qualité dans la prise de décision. Ensemble, ces mesures renforcent la position de l'OPIIC en tant qu'organisation axée sur la qualité et vouée à l'excellence en matière de protection de la PI.

Système marques de commerce de nouvelle génération

Misant sur le succès du système Brevets de nouvelle génération, le projet du Système marques de commerce de nouvelle génération (SMCNG) de l'OPIIC modernisera les services liés aux marques de commerce en remplaçant l'infrastructure existante et en harmonisant les activités aux normes internationales. Cette mise à niveau offrira aux requérants et aux agents et agentes une expérience en ligne plus intuitive, un suivi amélioré des demandes et des délais de traitement plus rapides et plus fiables. Le SMCNG améliorera également l'intégration entre les systèmes de PI de l'OPIIC, ce qui permettra aux innovateurs et aux entreprises canadiennes de gérer plus facilement leurs marques de commerce parallèlement à leurs autres actifs de PI, et positionnera le régime canadien des marques de commerce pour une excellence à long terme et une compétitivité mondiale.

Procédures prévues à l'article 45 engagées par le registraire

Afin de s'assurer que le registre des marques de commerce reflète les marques actives et en usage, la Commission des oppositions des marques de commerce a lancé un projet pilote en janvier 2025, émettant de manière proactive des avis de radiation en vertu de l'article 45 à l'encontre de 200 enregistrements sélectionnés au hasard. Les premiers résultats ont montré que plus de la moitié de ces enregistrements ont été radiés pour non-utilisation, ce qui a contribué à éliminer les marques obsolètes du registre. Cela réduit les obstacles pour les entreprises qui souhaitent déposer de nouvelles demandes de marques de commerce, améliore la précision des recherches et favorise une mise en marché plus rapide. La rétroaction est prometteuse et les évaluations en cours permettront de déterminer s'il convient de poursuivre ou d'étendre cette initiative, et de quelle manière.



Priorité 2 : Favoriser l'innovation dans l'économie axée sur le savoir

La prospérité future du Canada est de plus en plus liée à sa capacité d'innovation, qui repose sur la gestion stratégique et l'utilisation efficace de la PI. À mesure que l'économie du savoir se développe, le rôle de la PI devient essentiel non seulement pour protéger la créativité, mais aussi pour favoriser la croissance économique, la compétitivité et l'inclusion. L'OPIC s'engage à donner aux Canadiens et Canadiennes, des chercheurs aux entrepreneurs, les outils, les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour réussir dans un paysage de l'innovation en constante évolution. Au cœur du mandat de l'OPIC se trouve non seulement la protection de la PI, mais aussi la promotion active de l'invention et de la créativité par l'échange de connaissances, la sensibilisation et l'encouragement des innovateurs et des entreprises à prendre pleinement conscience de la valeur de leurs idées et à en tirer parti.

Objectif 2.1 : Accroître la sensibilisation et l'éducation à la PI

- **Initiative 2.1.1** : Enrichir la trousse d'outils et de ressources numériques
- **Initiative 2.1.2** : Élargir la portée grâce à une collaboration continue avec les intervenants de l'industrie
- **Initiative 2.1.3** : Renforcer les partenariats entre l'industrie et les organisations axées sur l'EDI tout au long du cycle de vie de la PI

Objectif 2.2 : Améliorer l'accès à la protection de la PI

- **Initiative 2.2.1** : Améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des services de PI
- **Initiative 2.2.2** : Stimuler l'innovation dans les secteurs stratégiques

Objectif 2.3 : Promouvoir l'utilisation stratégique des données et des actifs de PI

- **Initiative 2.3.1** : Améliorer l'accès aux données et aux renseignements sur la PI
- **Initiative 2.3.2** : Exploiter les données sur la PI pour la recherche et l'analyse
- **Initiative 2.3.3** : Accroître la sensibilisation et l'accessibilité du marché canadien de la PI

Objectif 2.1 : Accroître la sensibilisation et l'éducation à la PI

Pour exploiter pleinement le potentiel d'une économie du savoir, les Canadiens et Canadiennes doivent comprendre la valeur stratégique de la PI et avoir facilement accès aux renseignements et aux ressources d'apprentissage à chaque étape de leur parcours vers l'innovation. L'OPIC s'efforcera de démystifier le régime de PI, en rendant la sensibilisation, l'éducation et l'orientation généralisées, pratiques et accessibles. Notre approche met l'accent sur l'autonomisation des individus et des organisations afin qu'ils puissent reconnaître, protéger et exploiter leurs actifs intellectuels, en veillant à ce que l'innovation se traduise par une valeur concrète pour eux-mêmes et pour le Canada.

Enrichir la trousse d'outils et de ressources numériques (Initiative 2.1.1)

S'appuyant sur les améliorations apportées à sa plateforme numérique et sur le lancement de la Centrale de la PI en 2026, l'OPIC continuera d'élargir sa gamme de ressources numériques afin de rendre les renseignements, les conseils et l'apprentissage en matière de PI accessibles partout et à tout moment. Alors que la Centrale de la PI devient le principal point d'entrée des clients pour la formation en PI, l'OPIC répondra aux besoins de ses clients à chaque étape, qu'il s'agisse de parties non représentées à la recherche de conseils clairs ou d'utilisateurs expérimentés souhaitant approfondir leurs connaissances en matière de gestion et de commercialisation efficaces de la PI. En développant des outils numériques pour soutenir l'apprentissage autonome et en proposant un contenu Web dynamique, des conseils pratiques, des programmes d'apprentissage structurés et un service d'accompagnement solide, l'OPIC aidera les Canadiens et Canadiennes à obtenir le soutien en PI dont ils ont besoin, au moment opportun et de manière pratique, afin d'aborder avec confiance les enjeux complexes liés à la PI.

Élargir la portée grâce à une collaboration continue avec les intervenants de l'industrie (Initiative 2.1.2)

La collaboration reste fondamentale pour les activités d'éducation et de sensibilisation de l'OPIC. En renforçant ses liens avec les groupes industriels, les universités, les associations professionnelles et les cliniques juridiques, l'OPIC s'efforcera d'ancrer la sensibilisation à la PI dans le cycle de vie de la recherche et de l'entrepreneuriat. Des conseillers et conseillères en PI dévoués et la mise en place de services intégrés dans les établissements d'enseignement supérieur permettront aux

innovateurs émergents de prendre des décisions éclairées d'entrée de jeu, favorisant ainsi la recherche, le développement et la croissance des entreprises. Parallèlement, l'OPIC renforcera l'écosystème de recherche et d'innovation du Canada en élargissant ses activités de sensibilisation ciblées, en améliorant l'accès aux protections de la PI et en favorisant la collaboration intersectorielle, en clarifiant le parcours de la découverte à l'actif de PI et en stimulant des investissements durables dans la R-D.

Renforcer les partenariats entre l'industrie et les organisations axées sur l'EDI tout au long du cycle de vie de la PI (Initiative 2.1.3)

Une collaboration renforcée avec les organisations axées sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et des relations consolidées avec les entrepreneurs autochtones permettront d'étendre le soutien aux groupes traditionnellement sous-représentés. Face aux changements démographiques, aux avancées technologiques et au réalignement du commerce mondial, ces groupes possèdent un potentiel considérable pour stimuler la croissance économique et la prospérité future. Afin de libérer pleinement ce potentiel, des efforts ciblés seront dédiés aux groupes en quête d'équité grâce à des programmes pertinents, un accompagnement individuel ainsi qu'un suivi et un soutien continus. En s'appuyant sur les connaissances acquises concernant la manière dont divers groupes interagissent avec la PI, l'OPIC mettra en place des actions de sensibilisation ciblées afin d'améliorer les résultats pour les PME, les secteurs mal desservis et les secteurs prioritaires. Ces mesures garantiront un accès équitable à l'éducation sur la PI, accroîtront la participation économique et favoriseront un engagement sociétal accru, permettant ainsi à tous les Canadiens et Canadiennes, quelle que soit leur origine, de contribuer à l'économie de l'innovation du Canada et d'en tirer profit.

Centrale de la PI

La Centrale de la PI est la nouvelle plateforme numérique de l'OPIC conçue pour donner aux innovateurs, entrepreneurs, chercheurs et PME du Canada les moyens d'agir grâce à des connaissances fiables et accessibles en matière de PI. Regroupant plus de 100 ressources sélectionnées par l'OPIC et ses partenaires, la Centrale de la PI accompagne l'innovateur à chaque étape de son parcours de PI, de l'idée à la commercialisation et plus encore.

Grâce à des guides pratiques, des trousseaux d'outils et des renseignements adaptés, la Centrale de la PI permet aux Canadiens et Canadiennes de se familiariser plus facilement que jamais avec la PI, d'en comprendre la valeur et de l'exploiter pour atteindre leurs objectifs commerciaux. La plateforme propose également une carte interactive qui aide les utilisateurs à localiser facilement les services et l'aide liés à la PI offerts dans leur région, ainsi qu'un calendrier régulièrement mis à jour des événements en direct et des webinaires sur demande.

Objectif 2.2 : Améliorer l'accès à la protection de la PI

La protection et l'exploitation des droits de PI devraient être accessibles à tous les innovateurs et innovatrices, et créateurs et créatrices au Canada. L'OPIC s'engage à moderniser ses services et ses politiques de PI afin que les entrepreneurs puissent protéger leurs idées et leurs créations de manière efficace, abordable et équitable. L'un des principaux objectifs consistera à cerner et à éliminer des obstacles ainsi qu'à simplifier des processus, afin de garantir que la protection soit à la portée d'un plus grand nombre d'inventeurs, d'entreprises en démarrage, d'entrepreneurs et de la communauté. L'OPIC s'adaptera également avec les secteurs prioritaires du gouvernement en accélérant l'examen et en permettant un accès plus rapide à la protection de la PI dans ces technologies stratégiques.

Améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des services de PI (Initiative 2.2.1)

L'OPIC transforme la prestation de ses services afin de réduire les obstacles à la protection de la PI et de permettre aux Canadiens et Canadiennes de faire valoir et de faire respecter plus facilement leurs droits. Cela comprend l'étude d'une option de brevet provisoire visant à offrir aux innovateurs une voie simplifiée et moins coûteuse pour obtenir une protection précoce de leurs inventions avant de déposer une demande de brevet complète. L'OPIC explorera également des mesures incitatives ciblées et des structures tarifaires réduites afin de

mieux aider les PME, les entrepreneurs et d'autres communautés sous-représentées à accéder au régime de PI. Afin d'aider les clients à surmonter les lacunes en matière de renseignements et les obstacles comportementaux, l'OPIC harmonisera la prestation de services, les activités de sensibilisation et les documents de communication pour rendre le régime de PI plus facile à comprendre et plus accessible dès les premières étapes. Ces mesures seront complétées par des activités de sensibilisation élargies et des conseils sur mesure grâce à un soutien à la clientèle et à des portails numériques centralisés, garantissant ainsi que les entreprises et les micro-entités bénéficient de processus simplifiés et d'un soutien personnalisé.

Brevets provisoires

En réponse aux commentaires des intervenants concernant le besoin de voies d'accès à la PI plus accessibles, l'OPIC explore la possibilité des brevets provisoires comme moyen d'améliorer la souplesse et de réduire les obstacles pour les innovateurs et innovatrices cherchant une protection précoce de leur propriété intellectuelle. En offrant une option de dépôt simplifiée et moins coûteuse, les brevets provisoires aideraient les inventeurs et les entreprises, en particulier celles en phase de démarrage et les PME, qui ont besoin de plus de temps pour approfondir leurs inventions avant de s'engager dans une demande de brevet complète. Cette initiative explorera des aspects tels que la simplification des exigences de dépôt, des taxes de dépôt abordables et des directives claires pour la transition vers un brevet standard.

Stimuler l'innovation dans les secteurs stratégiques (Initiative 2.2.2)

Afin d'agir comme un catalyseur efficace, en s'adaptant aux secteurs stratégiques au Canada et en les soutenant, l'OPIC élaborera et mettra en œuvre des mesures sectorielles, comme un examen accéléré des brevets et un accès simplifié à la protection de la PI pour les innovations liées à ces

technologies prioritaires. Ces efforts contribueront à accélérer la commercialisation, à encourager des investissements supplémentaires et à positionner les entreprises canadiennes à l'avant-garde des chaînes de valeur mondiales. Grâce à ce soutien ciblé, l'OPIC veille à ce que les innovations stratégiques puissent passer rapidement du concept au marché, renforçant ainsi le rôle du Canada en tant que chef de file dans les secteurs qui définiront l'économie de demain.

Moyens accélérés supplémentaires pour l'examen des brevets

Le programme économique du Canada accorde la priorité aux secteurs essentiels à la croissance et à la compétitivité nationales. En réponse, l'OPIC mettra en place 2 moyens complémentaires pour l'examen accéléré des brevets. La première est **un service ultra-acceléré**, moyennant certaines taxes, conçu pour rendre des décisions de brevetabilité dans un délai défini ou après un nombre déterminé d'actions du Bureau — une option idéale pour les entreprises et les inventeurs dont les innovations sont soumises à des contraintes de temps. Le second est **un volet accéléré sans frais** destiné aux technologies alignées sur les priorités gouvernementales, telles que les minéraux critiques, l'IA, la défense et l'énergie. Cette approche réduit les obstacles financiers et administratifs pour les innovateurs dans ces domaines stratégiques, favorisant une commercialisation plus rapide et renforçant le leadership du Canada sur la scène mondiale.

Objectif 2.3 : Promouvoir l'utilisation stratégique des données et des actifs de PI

Les données sur la PI sont un catalyseur essentiel de l'économie du savoir, et des données et des renseignements exploitables en la matière sont indispensables pour prendre des décisions éclairées, identifier les tendances et saisir les occasions. En tant qu'organisation axée sur les données, l'OPIIC positionnera les renseignements sur la PI comme une ressource stratégique pour stimuler la recherche, le développement des entreprises et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Améliorer l'accès aux données et aux renseignements sur la PI (Initiative 2.3.1)

L'OPIIC s'engage à faire des données de PI un atout puissant pour les innovateurs, les chercheurs et les décideurs politiques au Canada. La centralisation et l'expansion des bases de données sur la PI permettront un accès en temps réel à des renseignements complets sur les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels, permettant ainsi aux utilisateurs de cerner les tendances du marché, d'évaluer leurs innovations par rapport à la concurrence et de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Une infrastructure numérique modernisée, comprenant une architecture de données robuste, garantira que ces ressources soient intuitives et accessibles, permettant ainsi tant aux parties non représentées qu'aux cabinets expérimentés de tirer parti du paysage de la PI au Canada.

Exploiter les données sur la PI pour la recherche et l'analyse (Initiative 2.3.2)

Les données de PI contiennent un potentiel inexploité pour stimuler l'innovation, éclairer l'élaboration des politiques et mettre en lumière les lacunes en matière de connaissances et d'engagement dans ce domaine. Des partenariats avec des acteurs du milieu universitaire et de l'industrie permettront à l'OPIIC de tirer des enseignements pertinents des dépôts de demandes de PI et des tendances observées dans tous les secteurs, notamment sur la manière dont les différents clients accèdent, comprennent et utilisent les renseignements de PI. Des recherches économiques et sectorielles

continues, étayées par des ensembles de données solides et à jour, contribueront à façonner les politiques, à orienter les programmes et à mettre en lumière les domaines de possibilités stratégiques pour le Canada. Ces renseignements guideront l'amélioration continue des produits et services de PI, en veillant à ce qu'ils soient fondés sur des données probantes, ciblés et adaptés aux besoins des utilisateurs. La gestion stratégique des actifs de données permettra au Canada de se positionner davantage à l'avant-garde de l'innovation mondiale.

Accroître la sensibilisation et l'accessibilité du marché canadien de la PI (Initiative 2.3.3)

Bien que le Canada génère de la PI innovante, transformer cette innovation en succès commercial à grande échelle demeure un défi. Reconnaisant la valeur significative de la PI en tant qu'instrument à la fois commercial et collaboratif, l'OPIIC travaillera avec ses partenaires pour améliorer le marché national de la PI, notamment au moyen de plateformes comme ExplorerPI. Cette initiative visera à faciliter les possibilités de formation et d'octroi de licences, à faire le pont entre les innovateurs et les renseignements de PI disponibles et à encourager le transfert de PI entre les établissements de recherche et l'industrie. En améliorant la visibilité et l'accessibilité de la PI canadienne et en mettant en avant les ressources disponibles, l'OPIIC contribuera à ouvrir de nouvelles perspectives de croissance pour les entreprises, de collaboration intersectorielle et de commercialisation des technologies, garantissant ainsi que les actifs de PI sont pleinement exploités pour générer des retombées économiques plus larges.



Priorité 3 : Soutenir les priorités commerciales du Canada

L'innovation est mondiale et la protection de la PI doit tenir compte des réalités de la créativité et de la concurrence transfrontalière. En tant que pôle mondial de l'innovation, le Canada accueille les demandeurs internationaux et donne aux Canadiens les moyens d'être compétitifs à l'étranger. Cependant, les cadres nationaux de la PI ne peuvent à eux seuls répondre aux complexités d'un paysage mondial de l'innovation. Pour permettre aux entreprises canadiennes de croître à l'échelle mondiale, une approche internationale agile et coordonnée est essentielle.

Aider les entreprises à être compétitives à l'échelle mondiale grâce à la coopération internationale et à la promotion des intérêts du Canada en matière de PI est un élément central du mandat de l'OPIC. Au cours des 5 prochaines années, l'OPIC continuera la coopération internationale, harmonisera les régimes mondiaux de PI et aidera les entreprises canadiennes à se positionner pour réussir à l'échelle mondiale. Nous y parviendrons grâce à des accords officiels avec des partenaires mondiaux, à l'assistance technique, à un soutien ciblé aux exportateurs et à une participation active aux principaux forums internationaux. Ces mesures cadrent avec les priorités commerciales du gouvernement du Canada et renforcent la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale.

Objectif 3.1 : Accès mondial à la PI et partenariats

- **Initiative 3.1.1** : Ententes et collaborations internationales de PI
- **Initiative 3.1.2** : Promouvoir les intérêts canadiens grâce à une assistance technique efficace

Objectif 3.2 : Faire progresser l'harmonisation mondiale des lois, des règles et des pratiques de PI

- **Initiative 3.2.1** : Promouvoir l'adhésion aux traités de l'OMPI et faire progresser les priorités commerciales du Canada
- **Initiative 3.2.2** : Faciliter la protection transfrontalière de la PI

Objectif 3.1 : Accès mondial à la PI et partenariats

L'OPIIC reconnaît l'importance de renforcer la compétitivité économique du Canada en rendant plus facile et plus prévisible la protection et la commercialisation de la PI sur les marchés prioritaires pour les innovateurs et les entreprises canadiens. Nous nous concentrerons sur l'élaboration de ressources et de partenariats visant à réduire les obstacles aux demandes de PI à l'échelle internationale, à l'octroi de licences, à la recherche conjointe et à la collaboration transfrontalière, en particulier dans les secteurs prioritaires où le Canada dispose d'un avantage concurrentiel ou émergent. En renforçant la coopération avec les principaux offices de PI et les partenaires mondiaux, l'OPIIC aidera les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion, à être compétitives à l'échelle internationale et à maximiser la valeur à long terme de leurs innovations, tout en encourageant davantage les dépôts étrangers et en soutenant l'investissement étranger direct au Canada.

Ententes et collaborations internationales de PI (Initiative 3.1.1)

L'OPIIC accordera la priorité à la négociation, au renouvellement et à l'élargissement des protocoles d'entente, des ententes liées à l'Autoroute du traitement des demandes de brevets et des plans de travail conjoints avec ses principaux partenaires internationaux en PI sur les marchés hautement prioritaires. En participant activement à des forums multilatéraux majeurs tels que l'OMPI, le G7 et la Coopération économique Asie-Pacifique, et en renforçant ses relations dans la région indo-pacifique et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'OPIIC fera progresser les priorités canadiennes, partagera son expertise technique et relèvera les nouveaux défis mondiaux, tout en créant de nouvelles occasions d'affaires pour les innovateurs. Ces ententes officielles apporteront des avantages concrets aux demandeurs canadiens, notamment une meilleure connaissance des conditions du marché, un accès amélioré au marché, une réduction des délais de traitement des demandes, une procédure transfrontalière plus rapide et l'adoption de normes communes qui simplifient les dépôts internationaux et l'application des droits. Collectivement, ces mesures contribuent à créer un régime mondial de PI plus prévisible et plus efficace, dans lequel les entreprises et les idées canadiennes peuvent s'épanouir. En contrepartie, une meilleure connaissance du marché canadien peut encourager davantage d'entreprises étrangères à protéger leur PI et à investir au Canada.

Promouvoir les intérêts canadiens grâce à une assistance technique efficace (Initiative 3.1.2)

L'OPIIC fournit une assistance technique aux économies émergentes et en développement grâce à la formation des examinateurs et examinatrices, le dialogue sur les politiques et l'échange de pratiques exemplaires, en partenariat avec des organisations internationales. Ces activités contribuent à respecter les engagements internationaux du Canada et à promouvoir les intérêts politiques, économiques et diplomatiques du pays, en soutenant l'adoption de régimes de PI étrangers efficaces, transparents et fondés sur des règles. Le renforcement du cadre de PI dans les pays partenaires ouvre également des perspectives aux entreprises canadiennes en favorisant des normes compatibles, en réduisant les obstacles au commerce et à l'investissement, et en facilitant la mise en œuvre de traités internationaux qui profitent aux entreprises canadiennes. Ce travail renforce la réputation mondiale du Canada en tant que partenaire fiable tout en contribuant à un écosystème d'innovation plus inclusif et durable à l'échelle mondiale.

Objectif 3.2 : Faire progresser l'harmonisation mondiale des lois, des règles et des pratiques de PI

L'harmonisation internationale des lois et des pratiques en matière de PI est essentielle pour garantir la prévisibilité, l'efficacité et une concurrence loyale dans l'économie interconnectée d'aujourd'hui. Des régimes de PI harmonisés réduisent les obstacles pour les innovateurs et les entreprises en simplifiant la protection et l'application transfrontalières, en réduisant les coûts et en minimisant l'incertitude. Surtout, un cadre de PI solide et adapté aux normes internationales au Canada renforce également notre capacité à attirer les investissements directs étrangers et à faciliter le transfert de technologie, offrant aux investisseurs mondiaux la confiance et la sécurité juridique qu'ils recherchent lorsqu'ils s'associent dans des secteurs critiques. En soutenant l'harmonisation, le Canada renforce sa position en tant que destination attrayante pour l'investissement et l'innovation, contribuant ainsi à renforcer les capacités industrielles et à stimuler la croissance économique à long terme.

Promouvoir l'adhésion aux traités de l'OMPI et faire progresser les priorités commerciales du Canada (Initiative 3.2.1)

En partenariat avec Affaires mondiales Canada, l'OPIC contribue à promouvoir l'adhésion aux traités et les négociations commerciales, et soutient l'élargissement du cadre international de la PI. En défendant l'adoption et la mise en œuvre des principaux traités de l'OMPI, l'OPIC améliore la cohérence et la qualité de la PI et renforce la position du Canada en tant que chef de file mondial en matière de politique de PI, aidant ainsi les innovateurs et les entreprises canadiennes à réussir sur un marché international harmonisé et concurrentiel.

Faciliter la protection transfrontalière de la PI (Initiative 3.2.2)

Une priorité stratégique est de veiller à ce que les entreprises canadiennes puissent protéger leur PI à l'échelle mondiale. L'OPIC élaborera des outils d'orientation conviviaux, des guides de dépôt de demandes de PI par pays et des ressources pratiques qui aideront les demandeurs canadiens à s'y retrouver dans les complexités des procédures étrangères en matière de PI. Des accords bilatéraux renforcés, le soutien de spécialistes de la part des délégués commerciaux et de nouvelles plateformes numériques aideront les entreprises canadiennes à protéger leurs droits de PI à l'étranger en toute confiance. La coopération continue avec des organisations internationales, telles que l'OMPI, renforce les capacités nécessaires à l'expansion internationale de l'innovation canadienne, protège la PI canadienne contre les violations, soutient la croissance économique et garantit que les entreprises canadiennes restent compétitives à l'étranger.



Priorité 4 : Favoriser l'excellence organisationnelle

Le leadership continu du Canada en matière de protection de la PI et d'innovation repose non seulement sur les politiques et la technologie, mais aussi sur une organisation capable de s'adapter, d'être performante et de refléter les besoins en constante évolution et la diversité de notre société. L'engagement de l'OPIC envers l'excellence organisationnelle renforce notre capacité à fournir des services de PI de calibre mondial, à favoriser une culture de l'innovation et à assurer une gestion responsable des ressources publiques.

L'excellence organisationnelle consiste à autonomiser notre personnel et à renforcer la gestion de nos ressources financières, jetant ainsi les bases d'un succès durable, de la résilience et de l'adaptabilité au service des Canadiens et Canadiennes.

Objectif 4.1 : Se doter d'une main-d'œuvre inclusive et hautement performante

- **Initiative 4.1.1** : Attirer et maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et inclusive
- **Initiative 4.1.2** : Offrir au personnel des possibilités continues de perfectionnement et d'avancement professionnel
- **Initiative 4.1.3** : Favoriser le bien-être et la mobilisation du personnel

Objectif 4.2 : Maintenir la transparence et la responsabilité dans la gestion financière

- **Initiative 4.2.1** : Élaborer une structure tarifaire efficace et durable
- **Initiative 4.2.2** : Moderniser les systèmes informatiques financiers

Objectif 4.1 : Se doter d'une main-d'œuvre inclusive et hautement performante

La capacité à long terme de l'OPIC à répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes repose sur son engagement envers l'excellence organisationnelle. Pour rester résilient, innovant et réceptif dans un contexte en rapide évolution, l'OPIC doit favoriser la diversité et la capacité d'adaptation de son personnel tout en assurant une saine gestion financière. Cette priorité vise à mettre en place les talents, la culture et les structures de gouvernance indispensables pour maintenir le leadership au sein de l'écosystème de la PI au Canada.

Attirer et maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et inclusive (Initiative 4.1.1)

L'OPIC s'engage à se doter d'une main-d'œuvre qui non seulement possède les compétences techniques requises pour comprendre les complexités du paysage de la PI, mais qui reflète également la riche diversité de la population canadienne. Des stratégies de recrutement ciblées seront mises à profit pour attirer des talents issus de différents horizons et domaines, en veillant à représenter pleinement les peuples autochtones, les minorités visibles, les personnes en situation de handicap et les femmes dans tous les rôles et à tous les niveaux de direction. En prévision de l'évolution des exigences auxquelles l'organisation devra faire face, une planification de la relève sera mise en place pour les postes de direction et de supervision afin d'assurer la continuité, le mentorat et le transfert des connaissances institutionnelles. L'OPIC continue de reconnaître l'importance de la conciliation travail-vie personnelle, et adaptera ses modalités de travail, dans la mesure du possible, pour aider à attirer et à maintenir en poste les meilleurs talents et garantir l'accessibilité à un large éventail de professionnels qualifiés.

Offrir au personnel des possibilités continues de perfectionnement et d'avancement professionnel (Initiative 4.1.2)

L'OPIC investira dans des programmes de formation spécialisés portant sur les technologies émergentes, l'évolution du droit de la PI et les pratiques exemplaires mondiales en matière d'examen, afin de garantir que le personnel reste

à l'avant-garde de l'innovation. Des possibilités de perfectionnement professionnel, allant du renforcement des compétences numériques à la formation juridique avancée, seront proposées régulièrement et parallèlement à des programmes de développement en leadership et à des initiatives de mentorat. En favorisant un environnement qui récompense la curiosité et la croissance, l'OPIC donnera à son personnel les moyens de s'adapter aux nouveaux outils, systèmes et besoins opérationnels. En complément, le bilinguisme continuera d'être promu comme une compétence clé, et un soutien continu sera apporté aux membres du personnel pour renforcer leurs capacités de communication et de service.

Favoriser le bien-être et la mobilisation du personnel (Initiative 4.1.3)

L'OPIC reconnaît que le bien-être et la mobilisation du personnel sont essentiels à une main-d'œuvre saine et performante. L'organisation proposera des programmes de mieux-être solides axés tant sur la santé physique que mentale, en intégrant des mesures de soutien qui répondent aux besoins globaux du personnel. De nouveaux programmes de reconnaissance seront mis en place pour célébrer les réalisations, encourager l'innovation et promouvoir une culture d'excellence dans tous les secteurs d'activité. Parallèlement, l'OPIC s'engage à maintenir des outils, des politiques et un environnement de travail hybride qui favorisent des modes de travail souples et collaboratifs. Des mécanismes de rétroaction réguliers et des initiatives d'engagement permettront à chaque membre du personnel de se sentir écouté, valorisé et capable de contribuer de manière significative au succès de l'OPIC.

Objectif 4.2 : Maintenir la transparence et la responsabilité dans la gestion financière

La responsabilité et la transparence en matière de gestion financière sont fondamentales pour permettre à l'OPIC de remplir sa mission et de maintenir la confiance de ses clients, de ses partenaires et des intervenants gouvernementaux. Les finances ne constituent pas seulement une fonction administrative au sein de l'OPIC, mais aussi un catalyseur stratégique et un instrument de politiques. Alors que l'OPIC s'adapte aux nouvelles demandes de services et investit dans la transformation numérique, il est essentiel de gérer efficacement les ressources et de veiller à ce que le financement soit orienté vers les domaines où l'OPIC peut exercer le plus d'influence. Ces efforts permettront non seulement de préserver la viabilité à long terme de l'organisation, mais aussi de renforcer son engagement en faveur de l'équité, de l'intégrité et de l'accessibilité des services de PI pour les Canadiens et Canadiennes, tout en favorisant un régime de PI efficace et efficient.

Élaborer une structure tarifaire efficace et durable (Initiative 4.2.1)

Le fonctionnement de l'OPIC repose sur une structure tarifaire transparente et efficace qui permet de maintenir l'excellence du service tout en favorisant une grande accessibilité aux droits de PI. Une révision complète des frais sera effectuée afin de s'assurer que la structure tarifaire est conforme à la stratégie à long terme de l'OPIC, aux commentaires des intervenants et à l'évolution des besoins de

l'écosystème de l'innovation. Cette révision tiendra compte à la fois de l'accessibilité financière et de la nécessité de réinvestir dans la transformation numérique, l'amélioration des services à la clientèle et la formation de la main-d'œuvre. L'OPIC restera à l'écoute de sa clientèle, en conciliant la viabilité financière avec la nécessité de concevoir des frais garantissant un régime de PI efficace et efficient, dans lequel les obstacles à l'accès au régime sont réduits, en particulier pour les PME.

Révision des frais visant à réduire le fardeau administratif

La prochaine révision des frais de l'OPIC vise à simplifier et à moderniser sa structure tarifaire, en réduisant la complexité et la charge administrative pour les clients et en améliorant l'efficacité opérationnelle. En réponse aux commentaires des intervenants concernant les rajustements fréquents des frais et les obstacles à l'accès aux services de PI, cette révision examinera des mesures telles que des frais plus cohérents et des processus de paiement simplifiés, tout en garantissant un régime de PI efficace et efficient au Canada. Les consultations débuteront à l'hiver 2026 et d'éventuelles modifications réglementaires pourraient entrer en vigueur d'ici l'hiver 2029.

Moderniser les systèmes informatiques financiers (Initiative 4.2.2)

Afin de permettre des prises de décision plus souples et plus éclairées, la modernisation des outils de gestion financière sera accélérée. La mise en œuvre d'un système informatique de gestion financière de nouvelle génération renforcera la capacité de l'OPIC à surveiller les coûts, à effectuer un suivi des revenus et à fournir des rapports financiers transparents et

en temps opportun aux intervenants et au Conseil du Trésor. Cette modernisation réduira le fardeau administratif, augmentera l'efficacité opérationnelle et renforcera l'intégrité des pratiques de gestion de l'OPIC. L'accent sera mis sur la promotion d'un milieu de travail numérique, où des analyses fiables et des contrôles rigoureux permettent aux dirigeants à tous les niveaux d'allouer efficacement les ressources, de gérer les risques et de planifier dans un environnement en constante évolution.



> Conclusion

La réussite future du Canada dans l'économie mondiale de l'innovation dépendra de notre engagement collectif en faveur de la créativité, de la résilience et de la collaboration. Avec cette Stratégie d'affaires 2026-2031, l'OPIC ouvre audacieusement la voie à la modernisation des services, la défense de l'efficacité de la réglementation, l'exploitation des données, la promotion de l'inclusion et le renforcement des partenariats internationaux, le tout afin de donner les moyens d'agir aux Canadiens et Canadiennes, et d'assurer une prospérité durable.

À mesure que nous progressons, notre mission reste claire : protéger et promouvoir la PI qui stimule les idées, les entreprises et les communautés du Canada. Nous continuerons à écouter, à nous adapter et à innover, guidés par notre engagement auprès de nos clients, de nos partenaires et de notre personnel.

Ensemble, nous relèverons les nouveaux défis et saisirons de nouvelles occasions, renforçant ainsi la position du Canada en tant que chef de file dans le domaine des droits de PI et soutenant un écosystème d'innovation où tous les Canadiens et Canadiennes peuvent s'épanouir.

